



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 9

Révision nr : 10

Date : 22 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Colorant d'Armand**360100**

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Colorant d'Armand

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Dispositif médical de diagnostic in vitro.
Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : RAL DIAGNOSTICS
Site Montesquieu
33650 MARTILLAC FRANCE
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05
www.ral-diagnostics.com
Email: commercial@ral-diagnostics.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Corrosion cutanée - Catégorie 1B - Danger - (CLP : Skin Corr. 1B) - H314
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317
Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Muta. 2) - H341
Cancérogénicité - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Carc. 2) - H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 - Danger - (CLP : STOT RE 1) - H372
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



• Pictogramme(s) de danger : GHS05 - GHS08 - GHS02 - GHS07

• Mention d'avertissement : Danger

• Mention de danger : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .

• Conseils de prudence

- Prévention : P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
— Ne pas fumer.
- Intervention : P308+313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P303+361+353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau

RAL DIAGNOSTICSSite Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05
www.ral-diagnostics.com
Email: commercial@ral-diagnostics.fr**Centre Antipoison - Tél : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59**



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 9

Révision nr : 10

Date : 22 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Colorant d'Armand**360100**

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

pendant plusieurs minutes. Consulter immédiatement un médecin.

2.3. Autres dangers

Autres dangers : Aucun dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Préparation.

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	Classification
Bleu de méthylène	< 2 %	61-73-4	200-515-2	----	----	Acute Tox. 4 (Oral);H302
aniline	< 2 %	62-53-3	200-539-3	612-008-00-7	----	Acute Tox. 3 (Dermal);H311 Acute Tox. 3 (Inhalation);H331 Acute Tox. 3 (Oral);H301 Eye Dam. 1;H318 STOT RE 1;H372 Carc. 2;H351 Muta. 2;H341 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400
Ethanol	env. 45 %	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2;H225
Acide nitrique	env. 20 %	7697-37-2	231-714-2	007-004-00-1	----	Ox. Liq. 1;H271 Not CLP Eye Dam. 1;H318

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- **Contact avec la peau** : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Consulter immédiatement un médecin.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- **Inhalation** : Gorge douloureuse. Corrosif pour les voies respiratoires.
- **Contact avec la peau** : Rougeurs, douleur. Provoque des brûlures. L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé.
- **Contact avec les yeux** : Vision brouillée. Rougeurs, douleur. Sensation de brûlure.
- **Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Douleurs abdominales, nausées. Sensation de brûlure. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 9

Révision nr : 10

Date : 22 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Colorant d'Armand

360100

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Poudre. Dioxyde de carbone. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun danger significatif.

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Inflammable.

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Prévention : Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les personnes : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Porter un appareil respiratoire approprié.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mesures après fuite / épandage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Eviter toute exposition inutile. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/explosion et de danger pour la santé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Mesures techniques de protection : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conserver à l'écart de la chaleur. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4 / 9
		Révision nr : 10
		Date : 22 / 4 / 2016
		Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015
Colorant d'Armand		360100

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Sur les ingrédients

: Ethanol : VLE - France [mg/m³] : indicative 9500
 Ethanol : VLE - France [ppm] : indicative 5000
 Ethanol : VME - France [ppm] : indicative 1000
 Ethanol : VME - France [mg/m³] : indicative 1950
 Ethanol : VME - Etats-Unis [ppm] : indicative 1000
 Ethanol : VME - Etats-Unis [mg/m³] : indicative 1880
 Ethanol : VME - Allemagne [ppm] : indicative 500
 Ethanol : VME - Allemagne [mg/m³] : indicative 960
 Acide nitrique : VLE - France [ppm] : indicative 1
 Acide nitrique : VLE - France [mg/m³] : indicative 2.6
 Acide nitrique : VLE - CEE [ppm] : 1
 Acide nitrique : VLE - CEE [mg/m³] : 2.6
 Acide nitrique : VLE - Etats-Unis [ppm] : 4
 Acide nitrique : VLE - Etats-Unis [mg/m³] : 10
 Acide nitrique : VME - Etats-Unis [ppm] : 2
 Acide nitrique : VME - Etats-Unis [mg/m³] : 5.2
 aniline : VME - France [ppm] : indicative 2
 aniline : VME - France [mg/m³] : indicative 10
 aniline : VME - Etats-Unis [ppm] : 2
 aniline : VME - Etats-Unis [mg/m³] : 7.6
 aniline : VLE - Allemagne [ppm] : 4
 aniline : VLE - Allemagne [mg/m³] : 15.4
 aniline : VME - Allemagne [ppm] : 2
 aniline : VME - Allemagne [mg/m³] : 7.7

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle



• Protection respiratoire

: Equipement de protection respiratoire approprié. Utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

• Protection des mains

: Gants. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

En cas d'immersion:

Matière : caoutchouc nitrile.

Epaisseur minimum: 0.56 mm. Temps de pénétration: Non testé.

Matériel proposé : SOL-VEX® (Ansell 37-185).

En cas d'éclaboussures:

Matière : caoutchouc nitrile.

Epaisseur minimum: 0.10 mm. Temps de pénétration: Non testé.

Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).

Source des données: Ansell Healthcare Europe N.V., Riverside Business Park, Block J, Boulevard International 55, B-1070 Brussels, Belgium, Tel. +32 (0)2 528 74 00, e-mail : info@ansell.eu.

• Protection de la peau

: Porter un équipement de protection adéquat. Choisir une protection corporelle en relation avec la dangerosité du produit, de sa concentration et des quantités utilisées en fonction du poste de travail.

• Protection des yeux

: Lunettes de sécurité. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

• Ingestion

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 9

Révision nr : 10

Date : 22 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Colorant d'Armand**360100**

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique : Liquide.
Couleur : Bleu foncé.

9.1.b. Odeur

Odeur : Caractéristique.

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

Aucune donnée disponible.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible.

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : 28.03

9.1.h. Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible.

9.1.i. Inflammabilité

Aucune donnée disponible.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Aucune donnée disponible.

9.1.k. Pression de vapeur

Aucune donnée disponible.

9.1.l. Densité de vapeur

Aucune donnée disponible.

9.1.m. Densité relative

Aucune donnée disponible.

9.1.n. Solubilité

Aucune donnée disponible.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Aucune donnée disponible.

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible.

9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 9

Révision nr : 10

Date : 22 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Colorant d'Armand**360100**

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1.r. Viscosité

Aucune donnée disponible.

9.1.s. Propriétés explosives

Aucune donnée disponible.

9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité physico-chimique : Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

• Toxicité aiguë

Sur les ingrédients

- aniline** : Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : 1540
: Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 572
: Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : 1.9 - 3.3
- Ethanol** : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 5000 - 20000
: Inhalation (rat) CL50 [ppm/4h] : 20000 - 30000
: Admin. orale (souris) DL50 [mg/l/4h] : 20
- Acide nitrique** : Admin. orale (rat) DL50 : mg/L 0.8
- Sources des données utilisées** : INRS et ESIS
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Provoque des brûlures.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 9

Révision nr : 10

Date : 22 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Colorant d'Armand

360100

SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

- **Cancérogénicité** : Susceptible de provoquer le cancer.
- **Toxicité pour la reproduction** : Aucune donnée disponible.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Aucune donnée disponible.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- **Danger par aspiration** : Aucune donnée disponible.
- **Effets potentiels sur la santé** : Aucune donnée disponible.
- **Signes et symptômes d'une exposition** : Aucune donnée disponible.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur les ingrédients

- Ethanol** : CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 11000
: CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 9268 - 14221
: CE50-48 Hrs - Algae [mg/l] : 5000
- Acide nitrique** : CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 72

12.2. Persistance - dégradabilité

Sur les ingrédients

- aniline** : Biodégradation [%] : 97 (120 h)

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas rejeter dans l'environnement.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Elimination des déchets** : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8 / 9

Révision nr : 10

Date : 22 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Colorant d'Armand**360100**

SECTION 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

• No ONU : 2920

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• Désignation officielle de transport : LIQUIDE CORROSIF, INFLAMMABLE, N.S.A. (Ethanol et acide nitrique en solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

• Etiquette(s) de danger

• Classe : 8: Matières corrosives
3. Liquides inflammables

- I.D. n° : 83

• Code de classification : CF1

14.4. Groupe d'emballage

• Groupe d'emballage ADR : II

• Groupe d'emballage IMO : II

• Groupe d'emballage IATA : II

14.5. Dangers pour l'environnement

• IMDG-Pollution marine : Yes

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures d'urgence en cas d'accident

• Code IMO-IMDG : FS : F-E - S-C

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

SECTION 16. Autres informations

Texte phrases H des substances : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H311 - Toxique par contact cutané.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H331 - Toxique par inhalation.
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes ... à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE

Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr

Centre Antipoison - Tél : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 9 / 9
		Révision nr : 10
		Date : 22 / 4 / 2016
		Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015
Colorant d'Armand		360100

SECTION 16. Autres informations (suite)

Révision : 10
Date d'impression : 22 / 4 / 2016
Autres données : Produit destiné à un usage exclusivement professionnel.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1 / 8

Révision nr : 8

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Fuchsine phéniquée RAL

365240

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Fuchsine phéniquée RAL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Dispositif médical de diagnostic in vitro.
Réservé à un usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : RAL DIAGNOSTICS
Site Montesquieu
33650 MARTILLAC FRANCE
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05
www.ral-diagnostics.com
Email: commercial@ral-diagnostics.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302
Corrosion cutanée - Catégorie 1B - Danger - (CLP : Skin Corr. 1B) - H314
Lésions oculaires graves - Catégorie 1 - Danger - (CLP : Eye Dam. 1) - H318
Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Muta. 2) - H341
- Dangers physiques : Liquides inflammables - Catégorie 3 - Attention - (CLP : Flam. Liq. 3) - H226

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



- Pictogramme(s) de danger : GHS05 - GHS08 - GHS02 - GHS07
- Mention d'avertissement : Danger
- Mention de danger : H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
- Conseils de prudence
 - Prévention : P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
— Ne pas fumer.
 - Intervention : P308+313 - EN CAS D'EXPOSITION prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P302+350 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter immédiatement un médecin.

2.3. Autres dangers

RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE
Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05
www.ral-diagnostics.com
Email: commercial@ral-diagnostics.fr

Centre Antipoison - Tél : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2 / 8

Révision nr : 8

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Fuchsine phéniquée RAL

365240

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Autres dangers : Aucun dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Préparation.

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Valeur(s)	n° CAS	n° EINECS	Index CE	REACH	Classification
Fuchsine basique diamant	< 1 %	632-99-5	211-189-6	----	----	Acute Tox. 4 (Oral);H302 Carc. 2;H351
Phénol	env. 6 %	108-95-2	203-632-7	604-001-00-2	----	Acute Tox. 3 (Dermal);H311 Acute Tox. 3 (Inhalation);H331 Acute Tox. 3 (Oral);H301 Skin Corr. 1B;H314 Eye Dam. 1;H318 Muta. 2;H341 STOT RE 2;H373
Ethanol	env. 15 %	64-17-5	200-578-6	603-002-00-5	01-2119457610-43-XXXX	Flam. Liq. 2;H225

SECTION 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.
- **Contact avec la peau** : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- **Inhalation** : Les symptômes d'une surexposition aux vapeurs comprennent somnolence, faiblesse, maux de tête, étourdissements, nausées, vomissement, diminution de l'acuité visuelle.
- **Contact avec la peau** : Rougeurs, douleur. Provoque des brûlures. L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau et de ce fait causer un danger sérieux pour la santé.
- **Contact avec les yeux** : Vision brouillée. Rougeurs, douleur. Sensation de brûlure.
- **Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Douleurs abdominales, nausées. Sensation de brûlure. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Poudre. Dioxyde de carbone. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques particuliers : En mélange avec l'air et en présence d'une source d'ignition, peut brûler à l'air libre ou exploser en espace confiné.

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Inflammable.

RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE

Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr

Centre Antipoison - Tél : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3 / 8

Révision nr : 8

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Fuchsine phéniquée RAL

365240

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

- Protection contre l'incendie** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales** : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions pour les personnes** : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Porter un appareil respiratoire approprié.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Précautions pour l'environnement** : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Mesures après fuite / épandage** : Ecarter toute source d'ignition. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un risque d'incendie et de danger pour la santé.
Conservé à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
- Manipulation** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
Conservé à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
- Mesures techniques de protection** : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Conservé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conservé à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non applicable.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

- Sur les ingrédients** :
- Ethanol : VLE - France [mg/m³] : indicative 9500
 - Ethanol : VLE - France [ppm] : indicative 5000
 - Ethanol : VME - France [ppm] : indicative 1000
 - Ethanol : VME - France [mg/m³] : indicative 1950
 - Ethanol : VME - Etats-Unis [ppm] : indicative 1000
 - Ethanol : VME - Etats-Unis [mg/m³] : indicative 1880
 - Ethanol : VME - Allemagne [ppm] : indicative 500
 - Ethanol : VME - Allemagne [mg/m³] : indicative 960
 - Phénol : VLT-TWA [mg/m³] : 8
 - Phénol : VLT-TWA [ppm] : 2
 - Phénol : VLT-STEL [mg/m³] : 16

RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE

Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr

Centre Antipoison - Tél : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4 / 8

Révision nr : 8

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Fuchsine phéniquée RAL**365240**

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

Phénol : VLT-STEL [ppm] : 4
Phénol : VLE - France [ppm] : 4
Phénol : VLE - France [mg/m³] : 15.6
Phénol : VME - France [ppm] : 2
Phénol : VME - France [mg/m³] : 7.8
Phénol : VME - CEE [ppm] : 2
Phénol : VME - CEE [mg/m³] : 7.8
Phénol : VME - Etats-Unis [ppm] : 5

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection individuelle



• Protection respiratoire

: Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, Utiliser un masque facial total avec cartouche polyvalente (US) ou de type ABEK (EN 14387). Si le masque est le seul moyen de protection, utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

• Protection des mains

: Gants. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
En cas d'immersion:

Matière : caoutchouc nitrile.

Epaisseur minimum: 0.56 mm. Temps de pénétration: Non testé.

Matériel proposé : SOL-VEX® (Ansell 37-185).

En cas d'éclaboussures:

Matière : caoutchouc nitrile.

Epaisseur minimum: 0.10 mm. Temps de pénétration: Non testé.

Matériel proposé : Touch N Tuff® (Ansell 92-500 ou 92-670).

Source des données: Ansell Healthcare Europe N.V., Riverside Business Park, Block J, Boulevard International 55, B-1070 Brussels, Belgium, Tel. +32 (0)2 528 74 00, e-mail : info@ansell.eu.

• Protection de la peau

: Porter un équipement de protection adéquat. Choisir une protection corporelle en relation avec la dangerosité du produit, de sa concentration et des quantités utilisées en fonction du poste de travail.

• Protection des yeux

: Lunettes de sécurité. Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

• Ingestion

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Hygiène industrielle

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

Etat physique

: Liquide.

Couleur

: Rouge foncé

9.1.b. Odeur

Inodore.

9.1.c. Seuil olfactif

Aucune donnée disponible.

9.1.d. pH

RAL DIAGNOSTICS

Site Montesquieu 33650 MARTILLAC FRANCE

Tel : +33 (0) 5 57 96 04 04 Fax : +33 (0) 5 57 96 04 05

www.ral-diagnostics.com

Email: commercial@ral-diagnostics.fr

Centre Antipoison - Tél : ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5 / 8

Révision nr : 8

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Fuchsine phéniquée RAL

365240

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Aucune donnée disponible.

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

Aucune donnée disponible.

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible.

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : 48.7

9.1.h. Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible.

9.1.i. Inflammabilité

Aucune donnée disponible.

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

Aucune donnée disponible.

9.1.k. Pression de vapeur

Aucune donnée disponible.

9.1.l. Densité de vapeur

Aucune donnée disponible.

9.1.m. Densité relative

Densité : 0.324-0.564

9.1.n. Solubilité

Aucune donnée disponible.

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

Aucune donnée disponible.

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

Aucune donnée disponible.

9.1.q. Température de décomposition

Aucune donnée disponible.

9.1.r. Viscosité

Aucune donnée disponible.

9.1.s. Propriétés explosives

Aucune donnée disponible.

9.1.t. Propriétés comburantes

Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 6 / 8

Révision nr : 8

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Fuchsine phéniquée RAL

365240

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité physico-chimique : Stable dans les conditions normales de température et de pression.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Flamme nue. Surchauffe. Etincelles.

10.5. Matières à éviter

Matières à éviter : Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

SECTION 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

• Toxicité aiguë

Sur les ingrédients

Phénol : Admin. cutanée (souris) DL50 [mg/kg] : 660 - 707
: Admin. cutanée (lapin) DL50 [mg/kg] : 850
: Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 340
: Admin. orale (souris) DL50 [mg/kg] : 300
: Administ. orale (lapin) DL50 [mg/kg] : 420
: Inhalation (rat) CL50 [ppm/8h] : > 236

Ethanol : Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 5000 - 20000
: Inhalation (rat) CL50 [ppm/4h] : 20000 - 30000
: Admin. orale (souris) DL50 [mg/l/4h] : 20

Sources des données utilisées : INRS et ESIS

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** : Provoque des brûlures.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** : Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Aucune donnée disponible.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** : Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- **Cancérogénicité** : Aucune donnée disponible.
- **Toxicité pour la reproduction** : Aucune donnée disponible.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** : Aucune donnée disponible.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** : Aucune donnée disponible.
- **Danger par aspiration** : Aucune donnée disponible.
- **Effets potentiels sur la santé** : Nocif en cas d'ingestion.
- **Signes et symptômes d'une exposition** : Aucune donnée disponible.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 7 / 8

Révision nr : 8

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Fuchsine phéniquée RAL

365240

SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur les ingrédients

Phénol : CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 8.9
: CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 10.2 - 15.5
: CE50-96 Hrs - Algae [mg/l] : 370

Ethanol : CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 11000
: CL50-48 Hrs - Daphnia magna [mg/l] : 9268 - 14221
: CE50-48 Hrs - Algae [mg/l] : 5000

12.2. Persistance - dégradabilité

Sur les ingrédients

Phénol : Biodégradation [%] : 100 (20h)

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Sur les ingrédients

Phénol : Potentiel de bio-accumulation : 2 (Carassius auratus)

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas rejeter dans l'environnement.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Information générale : Non réglementé selon les dispositions spéciales 144 de l'ADR, A58 du IATA et 144 de l'IMDG.

14.1. Numéro ONU

• **No ONU** : Non réglementé.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

• **Désignation officielle de transport** : Non réglementé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

• **Etiquette(s) de danger** : Non réglementé.
• **Classe** : Non réglementé.
- **I.D. n°** : Non réglementé.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 8 / 8

Révision nr : 8

Date : 25 / 4 / 2016

Remplace la fiche : 17 / 6 / 2015

Fuchsine phéniquée RAL

365240

SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)

- Code de classification : Non réglementé.

14.4. Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage ADR : Non réglementé.
- Groupe d'emballage IMO : Non réglementé.
- Groupe d'emballage IATA : Non réglementé.

14.5. Dangers pour l'environnement

- IMDG-Pollution marine : Non réglementé.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures d'urgence en cas d'accident

- Code IMO-IMDG : FS : Non réglementé.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16. Autres informations

- Texte phrases H des substances** : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 - Toxique en cas d'ingestion.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H311 - Toxique par contact cutané.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H331 - Toxique par inhalation.
H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Révision** : 8
- Date d'impression** : 25 / 4 / 2016
- Autres données** : Produit destiné à un usage exclusivement professionnel.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 453/2010 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document